



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU PLAN D'URBANISME ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer :

QUE lors d'une séance du conseil qui s'est tenue le 14 mars 2018, le conseil a adopté le règlement numéro 17-286 intitulé Règlement de zonage ;

QUE lors de cette même séance, le conseil a également adopté le règlement numéro 17-287 intitulé Règlement de lotissement ;

QUE lors de cette même séance, le conseil a également adopté le règlement numéro 17-288 et intitulé Règlement de construction ;

QUE lors de cette même séance, le conseil a également adopté le règlement numéro 17-290 et intitulé Règlement sur les dérogations mineures ;

QUE lors de cette même séance, le conseil a également adopté le règlement numéro 17-291 et intitulé Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble ;

QUE lors de cette même séance, le conseil a également adopté le règlement numéro 17-285 et intitulé Plan d'urbanisme et de développement durable de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer;

QUE la Municipalité a obtenu la conformité de ses règlements au plan d'urbanisme par l'intermédiaire de la Commission municipale du Québec le 25 avril 2018;

QUE le conseil des maires de la MRC de la Haute-Côte-Nord a adopté le plan et les règlements d'urbanisme de la Municipalité le 19 juin 2018;

QUE la Municipalité a obtenu les certificats de conformité du plan et des règlements d'urbanisme au schéma d'aménagement de la MRC de la Haute-Côte-Nord le 21 juin 2018;

Et que les Règlements no. 17-285, 17-286, 17-287, 17-288, 17-289, 17-290 et 17-291 entreront en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Portneuf-sur-Mer, ce 3^e jour du mois de juillet 2018.

Le directeur général
et secrétaire trésorier

SIMON THÉRIAULT